

Cours introductif de droit international humanitaire pour professionnels de l'humanitaire

Paris, France
du 22 au 28 avril 2018

Organisé par le **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)**
et la **Croix-Rouge française (CRF)**

Programme du cours

Dimanche 23 avril 2018

Arrivée et accueil des participants

18.00 Accueil des participants

18h45 Session inaugurale
Mots d'accueil de la Croix-Rouge française et du Comité international de la Croix-Rouge

19.00 *Cocktail dinatoire*

Lundi 23 avril : Introduction et qualification

09.00-10.00 **Séance introductive**

Présentations des organisateurs et des participants, ainsi que des attentes respectives, puis présentation des objectifs du cours, de la méthodologie et du déroulement de la semaine

10.00-11.00 **Comprendre le droit applicable : pertinence pour les professionnels de l'humanitaire**

En quoi le DIH est-il utile aux professionnels de l'humanitaire ? Comment identifier les obligations internationales de l'Etat dans lequel l'on est déployé ? Quel est le lien avec le droit national de l'Etat ?

11.00-11.30 *Pause café*

11.30-13.00 **Exercice de qualification des situations de violence et de leurs acteurs**

Identification sur la base d'un cas pratique reflétant les conflits armés contemporains des éléments constitutifs des conflits armés internationaux et non-internationaux et

*différenciation avec des situations de troubles internes. Identification des différents types d'acteurs en présence.
+terrorisme*

13.00-14.00 Déjeuner

14.00-15.30 **Qualifications des situations de violence**

Pourquoi est-il important de déterminer la nature de chaque situation de violence ? Qui peut ou doit qualifier ces situations ? Quel est le droit applicable à chacune de ces situations ? Comment reconnaître les éléments constitutifs des conflits armés ?

15.30-16.00 Pause café

16.00-17.30 **Cartographie des acteurs des conflits armés**

Sur la base des éléments identifiés pendant le cas pratique, analyse des différents acteurs présents dans les conflits armés : qui a un statut juridique ? Qui sont les combattants ? Pourquoi ne parle-t-on pas de combattants dans les conflits armés non-internationaux ? Quel est le droit applicable à chacun ? Le DIH parle-t-il de mercenaires ? d'espions ? de la protection pour les journalistes, pour les personnes déplacées ou pour d'autres catégories de personnes présentes dans les conflits contemporains ?

Soirée libre

Mardi 24 avril : Usage de la force

09.00-09.30 **Récapitulatif de la veille**

09.30-11.00 **Exercice en groupes sur l'usage de la force**

Sur la base de situations rencontrées dans les conflits armés contemporains, analyse du droit applicable à l'usage de la force, en particulier dans des situations complexes mélangeant conduite des hostilités et maintien de l'ordre.

11.00-11.30 Pause café

11.30-13.00 **Droit international humanitaire et conduite des hostilités**

Sur la base de la position présentée par les participants suite au cas pratique, retour sur les principes de la conduite des hostilités et leur application à des situations concrètes, et sur les moyens et méthodes de guerre.

13.00-14.00 Déjeuner

14.00-15.30 **Les nouvelles technologies de l'armement**

15.30-16.00 Pause café

16.00-17.30 **DIH et droits humains**

Retour sur l'application simultanée du droit international des droits humains : comment s'applique-t-il dans les conflits armés ? Quelles sont les différences voire les contradictions avec le DIH ? Application à l'usage de la force : comment les deux régimes interagissent-ils dans le cadre de conflits armés ?

Soirée libre

Mercredi 25 avril : Protection de la population civile

09.00-09.30 **Récapitulatif de la veille**

09.30-11.00 **Exercice en groupes sur la protection des personnes**

Sur la base de situations rencontrées dans des conflits contemporains, analyse par les participants des différentes mesures de protection envisagées par le DIH.

11.00-11.30 *Pause café*

11.30-13.00 **Protection de la population civile et du personnel médical en période de conflit armé**

Sur la base des positions présentées par les participants, discussion sur les différentes règles protégeant la population civile : définition des personnes protégées, protection dans les situations d'occupation, application dans les conflits armés non-internationaux. Présentation de la protection accordée aux personnels et services sanitaires.

13.00-14.00 *Déjeuner*

14.00-15.30 **Personnes privées de liberté**

Quels sont les différents types de privation de liberté envisagés sous le DIH ? Comment réglemente-t-il la protection des personnes détenues ? Comment les droits humains sont-ils pris en compte dans ce contexte ?

15.30-16.00 *Pause café*

16.00-17.30 **Réfugiés et personnes déplacées dans les conflits armés**

Comment le DIH envisage-t-il les déplacements de population pendant les conflits armés ? Quelle est la protection accordée aux réfugiés ? aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ?

Soirée apéritive à l'extérieur du cours

Jeudi 26 avril : Application du DIH à et par des acteurs spécifiques

08.30-09.00 **Récapitulatif de la veille**

09.00-10.30 **Dialogue avec les groupes armés**

Quels sont les raisons et les facteurs qui contribuent à améliorer le respect du DIH par les groupes armés ? Pourquoi est-il important d'établir un dialogue avec les groupes armés ? Quelles sont les enjeux, les risques et les opportunités actuels d'un tel dialogue ?

10.30-11.00 *Pause café*

11.00-12.30 **Assistance humanitaire : droits et obligations des humanitaires**

Quel est le cadre juridique applicable aux activités humanitaires ? La population civile a-t-elle un droit à l'assistance humanitaire ? L'Etat a-t-il une obligation de donner son consentement aux activités humanitaires extérieures ? Comment le personnel humanitaire est-il protégé ? Comment le DIH régule-t-il l'accès ?

12.30-13.30 *Déjeuner*

13.30-15.30 **DIH en action**

Comment le DIH est-il mis en œuvre au quotidien par les acteurs présents dans les conflits armés ? Quelles sont les difficultés à sa mise en œuvre ? Quelles sont les opportunités ? Les panelistes reviennent sur leurs expériences personnelles dans la mise en œuvre du DIH.

15.30-16.30 *Activité libre : visite de l'UNESCO avec Benjamin Goes ou Aurélia Devos, pôle spécialisé sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité*

Soirée libre

Vendredi 27 avril : Assurer le respect du DIH

09.00-09.30 **Récapitulatif de la veille**

09.30-11.00 **Mécanismes de mise en œuvre du DIH**

Comment assurer le respect du DIH ? Quels sont les mécanismes de prévention des violations et de surveillance des comportements des parties aux conflits ? Ces mécanismes fonctionnent-ils ? Comment le respect du DIH pourrait-il être amélioré ? Quelles sont les initiatives actuelles en matière de renforcement des mécanismes de mise en œuvre ?

11.00-11.30 *Pause café*

11.30-13.00 **Exercice sur la répression des violations**

Comment les violations commises dans le cadre des simulations de la semaine pourraient-elles être réprimées ?

13.00-14.00 *Déjeuner*

14.00-15.30 **Répression des violations**

Sur la base de l'exercice précédent, retour sur la notion de crime de guerre et infractions graves aux Conventions de Genève, ainsi que sur les autres types de crimes internationaux. Discussion sur les modes de responsabilité individuelle. Discussion sur certains défis actuels (immunités, amnisties, rejet du système pénal international, etc.)

15.30-16.00 *Pause café*

16.00-17.30 **Conclusion du cours**

Questions de substance restantes, évaluations.
Remise des diplômes

19.00 **Dîner de clôture**